

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 5 DECEMBRE 2020
N° 2020-10

L'an deux mille vingt, le samedi 5 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc Roussel, premier adjoint, qui remplaçait M. Eric Bayeux, Maire, en application des articles L 2121-14 et L 2122-17 du CGCT ci-après :

Article L2121-14 du CGCT « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace* »,

Article L2122-17 du CGCT « *En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.* »,

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, Mme Thérèse ZEKAR, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, M. Michel ECOBICHON, M. Alexandre LEBASTARD.

Absents excusés et représentés :

M. Eric BAYEUX, représenté par M. Michel ECOBICHON
Mme Karine LE SOMPTIER, représentée par M. Arnaud MARIE
Mme Noëlle GROULT représentée par M. Jean-Luc ROUSSEL
Mme Marie GAZEL représentée M. Alexandre LEBASTARD.

Absents excusés :

Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Travaux dans la salle des fêtes, choix des entreprises
2. Décision modificative n° 05/2020 pour les travaux liés à la salle des fêtes
3. Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par M. et Mme LEMIEUX
4. Décision modificative n°06/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par M. et Mme LEMIEUX
5. Demande d'annulation de la réservation de la salle des fêtes du 31 décembre 2018 par Madame TRANCHEFORT Claire

6. Décision modificative n°07/2020 pour l'annulation du titre N° 333/2018 au nom de Madame TRANCHEFORT Claire

Informations diverses

2020-10-01 : Travaux dans la salle des fêtes, choix des entreprises

Le président de séance fait savoir au conseil municipal que, dans le cadre de ses compétences, la commission « Patrimoine, Travaux, Bâtiments publics et voirie » a consulté plusieurs entreprises pour la remise en état de la salle des fêtes suite au traitement de la mэрule. Ces travaux portent sur les points suivants :

- a) Renforcement de la scène,
- b) Reprises murales : enduits, finition et peinture,
- c) Reprise du sol de la scène,
- d) Mise aux normes de l'alarme incendie,
- e) Réfection du tableau des interrupteurs électriques.
- f) Pose d'une Ventilation Par Insufflation (dépend de la solution technique retenue pour le renforcement de la scène)

Après consultation de différentes entreprises, le président de séance propose de retenir l'entreprise IRIS NORMANDIE pour un montant de 2701,20 euros TTC pour les travaux électriques des points d) et e) et d'approfondir la réflexion pour les travaux de renforcement de la scène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise IRIS NORMANDIE pour un montant de 2701,20 euros TTC pour les travaux électriques dans la salle des fêtes et d'approfondir la réflexion pour les travaux de renforcement de la scène. La fourchette des devis se situe entre 15 000 et 20 000 euros TTC.

Vote pour : 13	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-10-02 : Décision modificative n° 05/2020 pour les travaux liés à la salle des fêtes

Le président de séance rappelle que l'opération n° 21318-20 « Autres bâtiments publics » de la section d'investissement est actuellement budgétée à hauteur de 3000 € et qu'il y a lieu d'ajouter 20 000 € pour parfaire le financement de l'ensemble des travaux par prélèvement de la même somme sur l'article 2182-14 (achat de matériel de transport).

Investissement	
Dépenses	Recettes
2182-14 : Matériel de transport – 20 000 €	
21318-20 : Autres bâtiments publics + 20 000 €	

Le président de séance propose d'approuver la Décision Modificative n° 05/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil municipal décide d'approuver la Décision Modificative n° 05/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 13	Vote contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-10-03 : Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par M. et Mme LEMIEUX

Le président de séance propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes par M. et Mme LEMIEUX d'un montant de 190 € pour le weekend du 16 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser M. et Mme LEMIEUX d'un montant de 190 € suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-10-04 : Décision modificative n°06/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par M. et Mme LEMIEUX

Pour pouvoir effectuer le remboursement de M. et Mme LEMIEUX il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
022 : Dépenses imprévues – 190 €	
673 : Titres annulés + 190 €	

Le président de séance propose d'approuver la Décision Modificative n° 06/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 06/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-10-05 : Demande d'annulation de la réservation de la salle des fêtes du 31 décembre 2018 par Madame TRANCHEFORT Claire

Le président de séance signale que la commune a reçu un courrier de Mme TRANCHEFORT en date du 23 septembre 2020 à la suite d'un litige avec la

commune en 2018. En effet Mme TRANCHEFORT avait réservé la salle des fêtes pour la date du 31 décembre 2018. Elle a demandé d'annuler cette réservation pour des raisons familiales et n'a jamais payé la somme de 250€ car elle a fait opposition sur le chèque. Cependant un titre avait été émis auprès de la Trésorerie Générale pour que la commune puisse recouvrer cette somme, d'où le litige avec Mme TRANCHEFORT.

Pour régler ce litige le président de séance propose d'annuler le titre de paiement correspondant N° 333/2018.

Après délibération le conseil décide d'annuler le titre de paiement N° 333/2018 et de revoir la rédaction du contrat de location.

Vote pour : 7	Vote contre : 2	Abstention : 5
---------------	-----------------	----------------

2020-10-06 : Décision modificative n°07/2020 pour l'annulation du titre N° 333/2018 au nom de Madame TRANCHEFORT Claire

Pour pouvoir effectuer l'annulation du titre il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 250 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
022 : Dépenses imprévues – 250 €	
673 : Titres annulés + 250 €	

Le président de séance propose d'approuver la Décision Modificative n° 07/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 07/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 8	Vote contre : 2	Abstention : 4
---------------	-----------------	----------------

Informations diverses

- Dates des prochaines réunions de conseil 14/12/2020 20h30, **11/01/2021** à 20h30 (**date changée**), **23/02/2021** à 20h30 (**date changée**)
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :
 - Commission communication 10/12/20 à 20h30 et 15/12/2020 (concours photos) en vidéo ?
- Visite du sous-préfet le 07/12/2020 à 14 h 00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 00.